



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT FISCAL

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Jeudi 15 décembre
De 14h00 à 18h00

En présentiel, à l'EDASOP
35 C Bd des Récollets
Toulouse
En visio, via zoom

Bernard PLAGNET
Professeur émérite UT Capitole

110€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances pour 2023.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

FISCALITE PERSONNELLE

FISCALITE DES ENTREPRISES

IMPOTS LOCAUX

REGIME FISCAL DES GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS

DROIT DE COMMUNICATION

CONTROLE FISCAL

SUPPRESSION DE DEPENSES FISCALES INEFFICIENTES

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)